

Une modélisation mathématique pour les assurés

Montrer les avantages potentiels d'une baisse du taux de conversion

Quand le taux de conversion baisse, les prestations ont aussi tendance à diminuer. Les mesures d'accompagnement et une rémunération d'intérêt plus élevée peuvent toutefois leur redonner un coup de pouce à la hausse. Pour que les assurés acceptent de telles mesures, il est important de tout bien leur expliquer.

EN BREF

Une communication adaptée au destinataire est individuelle. Un calculateur en ligne permet de jouer sur les paramètres et les variantes.

Une baisse du taux de conversion (TC) a pour principal effet de réduire les nouvelles rentes de vieillesse et de diminuer ainsi les futures pertes de départ en retraite. Par des mesures d'accompagnement, on peut préserver les anciens objectifs de prestation d'un plan malgré un TC plus bas (voir les articles Mazouer page 58 et Romanens, page 62).

La communication d'une telle intervention revêt une importance cruciale. Pour que les assurés comprennent et acceptent une baisse du TC, il faut leur expliquer de manière claire et transparente les répercussions complexes qu'auront cette baisse et les mesures d'accompagnement. Des modélisations mathématiques illustrant les conséquences pour un effectif (fictif) et pour l'institution de prévoyance dans son ensemble peuvent être utiles dans ce contexte.

Des prestations plus élevées grâce à une baisse du taux de conversion?

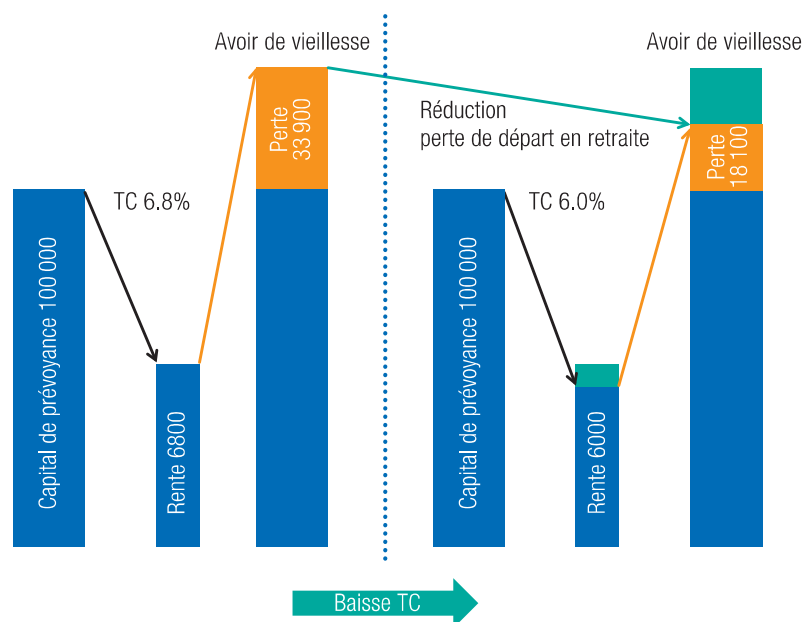
Les hypothèses suivantes ont été posées: l'évaluation des engagements est actuariellement correcte (les bases techniques et le taux technique sont donc déjà adéquats avant la baisse du TC). Le TC (trop) élevé entraîne des pertes de départ en retraite dont il est tenu compte dans la définition du rendement nécessaire. Une provision a été constituée pour les pertes de départ en retraite et le rendement nécessaire ne dépasse pas le rendement anticipé.

Dans les circonstances ainsi définies, une baisse du TC va diminuer les pertes systématiques de départ en retraite et les

redistributions des actifs vers les nouveaux rentiers qui s'ensuivent. On économisera donc des coûts imputables aux pertes de départ en retraite et si les placements dégagent un rendement suffisant, les sommes économisées pourront servir (au moins en partie) à mieux rémunérer les avoirs de vieillesse (voir graphique du haut, page 56). En admettant que les objectifs de prestation soient les mêmes avant et après la baisse du TC, qui passerait par exemple de 6.8 à 6%, on pourrait consentir jusqu'à 1% d'intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse pour un même rendement nécessaire. Et même si on ne donnait que la moitié et utilisait l'autre moitié pour constituer des réserves de fluctuations de valeurs, la rémunération plus généreuse se solderait par des prestations anticipées plus élevées pour les jeunes assurés et par une perte de prestations moins importante pour les assurés plus âgés (voir graphique du bas).

Renforcer la confiance grâce à une communication ouverte

Le monde du 2^e pilier dans toute sa complexité n'est pas à la portée de tout le monde. Il est d'autant plus important d'être parfaitement clair dans la communication d'une baisse du TC, des mesures d'accompagnement et des conséquences qui en résultent. Les assurés ont des interrogations bien précises: Que signifient concrètement ces mesures dans mon cas? Ou encore: Pourquoi le conseil de fondation a-t-il pris cette décision? En répondant à ces questions ouvertement et en toute transparence, on renforcera la



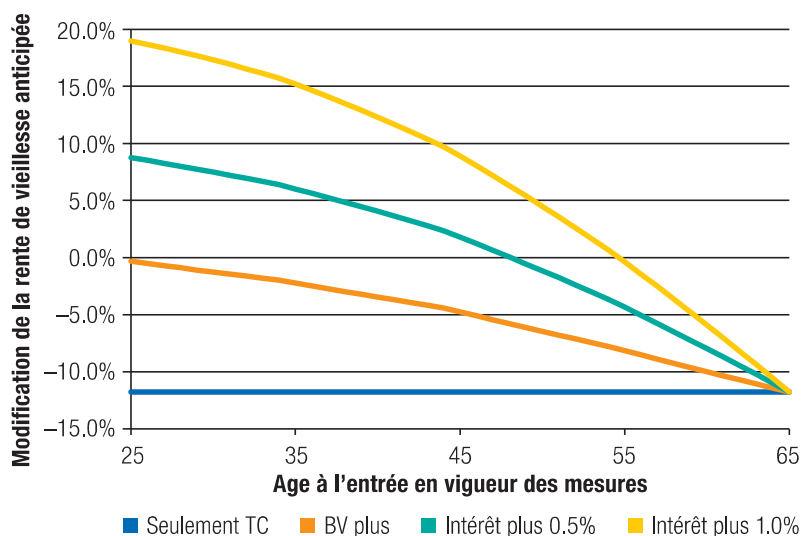
Réduction de la perte de départ en retraite et modification de la rente de vieillesse anticipée par la baisse du taux de conversion

Effectif modélisé: même nombre d'assurés par catégorie d'âge, même salaire, tous les assurés avec un avoir de vieillesse maximal, bonifications de vieillesse selon LPP, ou avec bonifications de vieillesse proportionnellement augmentées.

En haut: la perte de départ en retraite de 33 900 francs avant la baisse du taux de conversion (TC) se réduit à 18 100 francs après la baisse du TC. Si le rendement dégagé est suffisant, les 15 800 francs «économisés» pourront servir à augmenter la rémunération d'intérêt ou à diminuer le rendement nécessaire. Comme le TC de 6% est toujours supérieur au TC actuariellement correct, des pertes de départ en retraite subsistent, mais elles sont moins importantes.

En bas: la rente de vieillesse anticipée change selon l'âge et le type de mesures

d'accompagnement. Baisse du TC de 6.8 à 6% sans mesures d'accompagnement (seulement TC), augmentation proportionnelle complémentaire des bonifications de vieillesse (BV plus), plus augmentation de la rémunération de 0.5% (Intérêt plus 0.5%), bonifications de vieillesse plus élevées et en plus, augmentation de la rémunération de 1% au total (Intérêt plus 1%). Exemple: personne de 45 ans, salaire assuré 50 000, avoir de vieillesse 101 187 francs, taux d'intérêt 1%, rente de vieillesse anticipée avant la baisse 20 805 francs, après la baisse 18 358 francs (-11.8%), avec les bonifications de vieillesse plus élevées 19 818 francs (-4.7%), avec une rémunération majorée de 0.5% 21 180 francs (+1.8%), avec une rémunération majorée de 1.0% 22 654 francs (+8.9%).



confiance des assurés dans leur institution de prévoyance et le conseil de fondation.

Qui gagne? Qui perd?

La lettre d'information générale, un outil de communication des plus classiques, peut décrire les répercussions sur le collectif d'assurés et l'institution de prévoyance dans son ensemble. Elle permet d'exposer les raisons d'une telle mesure et les avantages que les assurés peuvent potentiellement en tirer. La perspective d'un avoir de vieillesse mieux rémunéré intéressera avant tout les jeunes assurés, tandis que tous les assurés actifs seront heureux d'apprendre que le risque de mesures d'assainissement diminue grâce à un degré de couverture plus élevé. Des graphiques avec des modélisations d'effectifs fictifs permettent de tout bien visualiser.

Et moi dans tout cela?

Les répercussions concrètes sur l'assuré individuel peuvent être communiquées au moyen de lettres d'information personnalisées et/ou par un calculateur comparateur en ligne.

Les lettres spécifiant les changements concrets des prestations anticipées et des cotisations avant et après la baisse du TC avec les mesures d'accompagnement reposent généralement sur un jeu d'hypothèses de calcul (par exemple le taux d'intérêt de projection, le choix du barème de cotisation). Les calculateurs comparateurs en ligne peuvent travailler avec différents taux d'intérêt de projection et barèmes de cotisation. Il faudrait surtout songer à recourir à ces moyens de communication en rapport avec les rémunérations supplémentaires anticipées. ■

Alexander Eusebio
Ruben Lombardi